

LE GOUVERNEMENT

ARRETE Nº 23218 /2023/MEN

Fixant le calendrier et les dates d'ouvertures et clôtures des registres d'inscription des examens et concours relevant du Ministère de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2023-2024

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2022-018 du 30 janvier 2023, portant Orientation Générale du Système Educatif à Madagascar;

Vu le Décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2020-1025 du 26 août 2020, modifié et complété par le décret n°2021-547 du 19 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n°2021-822 du 15 août 2021, modifié et complété par les décrets n°2022-400 du 16 mars 2022, n°2022-1468 du 18 octobre 2022 et n°2023-165 du 20 février 2023, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrete n°20829/2023/MEN du 03 juillet 2023 fixant les calendriers scolaires 2023-2024 relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

ARRETE:

Article premier. Les dates des examens et concours sont fixés comme suit :

• CEPE/6è: Mardi 18 juin 2024

BEPC/2^{nde}: 1^{er}, 02, 03, 04 juillet 2024
 CAE/EP: 03 et 04 Septembre 2024
 CAP/EP: 15 et 16 Octobre 2024

Article 2. Les dates d'ouvertures et clôtures des registres d'inscription aux examens et concours relevant du Ministère de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2023-2024 sont fixées selon le tableau suivant :

DESIGNATION DES EXAMENS ET CONCOURS	DATES		AUTORITE(S) HABILITEE(S) A
	OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION	CLOTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION	RECEVOIR LES DOSSIERS DE CANDIDATURE
Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires et Concours d'entrée en 6ème des Collèges d'Enseignement Général (CEPE/6ème)	Lundi 22 janvier 2024 à 08 heures	Vendredi 22 mars 2024 à 16 heures	Pour les candidats d'école : Option A (Entrée en 6ème uniquement) Option B (CEPE +entrée en 6ème) Option C (CEPE uniquement)

			LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE Sous couvert du Directeur d'école le plus proche pour les candidats libres
Concours d'antrée en	Lundi 05 février 2024 à 08 heures	Vendredi 05 avril 2024 à 16 heures	A-LE PROVISEUR DU LYCEE ou LE DIRECTEUR DU CEG le plus proche pour les candidats des établissements publics et privés : Groupe I (BEPC uniquement) Groupe II (BEPC et concours d'entrée en Seconde) Groupe III (Concours d'entrée en Seconde uniquement) N.B. pour les candidats du Groupe III, tenir compte de la zone de recrutement. Les Chefs d'établissements privés sont chargés du dépôt des dossiers de candidature de leurs élèves aux autorités concernées et doivent retirer les fiches d'inscription ou les modèles auprès du Proviseur de Lycée ou du Directeur de CEG le plus proche du lieu d'implantation de leur établissement respectif B-LE PROVISEUR pour la CISCO d'Antananarivo Renivohitra
			C-LE PROVISEUR DU LYCEE ou LE DIRECTEUR DE CEG 1) autorisé par la Décision n° portant désignation des zones de recrutement des centres d'inscription des candidats libres 2) les lycées nouvellement créés qui ont reçu une autorisation pour toutes les CISCO

Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les Ecoles Primaires (CAE/EP):	Lundi 29 avril 2024	Vendredi 12 juillet	Le CHEF de la CIRCONSCRIPTION
	à 08 heures	2024 à 16 heures	SCOLAIRE
Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement dans les Ecoles Primaires (CAP/EP):	Lundi 29 avril 2024	Vendredi 12 juillet	Le CHEF de la CIRCONSCRIPTION
	à 08 heures	2024 à 16 heures	SCOLAIRE

Article 3. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le 04 aout 2023

P. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
 Par Délégation, Le Ministre de l'Education Nationale,
 SAHONDRARIMALALA Marie Michelle

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le 10 aout 2023

Le Directeur des Affaires Juridiques